

Vandelanotte *news*

LA DURABILITÉ, UN
SUJET POUR TOUS LES
CHEFS D'ENTREPRISE ?

Voici comment ça se
passe chez Vandelanotte

DONNER FORME
AUX RAPPORTS
ESG

Avec quels
outils ?

RESSOURCES
HUMAINES
DURABLES

Modèle
tridimensionnel



Vandelanotte
more than accountants



SOMMAIRE

VANDELANOTTE NEWS
ANNÉE 10 • ÉDITION 3
OCTOBRE 2023

07

Des incitants fiscaux pour
des investissements durables

08

La durabilité, un sujet pour
tous les chefs d'entreprise ?

13

Le danger du greenwashing

16

Ressources humaines durables :
un modèle tridimensionnel

19

Calendrier & contact



04

Entretien

Groupe PGS : une durabilité
ancrée dans la stratégie



Donner forme
aux rapports ESG

10



14

Importance de la
durabilité tout au long
de la chaîne de valeur

En chemin vers une durabilité opérationnelle

La durabilité gagne en importance dans la stratégie des entreprises. Et pas seulement pour les grandes entreprises cotées en bourse, aussi de plus en plus pour les PME. Contrairement à ce que beaucoup peuvent penser, le développement durable va bien au-delà de l'attention portée à l'environnement et au changement climatique. Le terme ESG (Environnement, Social et Gouvernance) indique que, pour être durables, les entreprises doivent tenir compte de leur impact sur la société et de leurs pratiques de gouvernance interne, en plus des aspects environnementaux.

Les aspects environnementaux concernent les questions liées à l'impact de l'entreprise sur la planète. Il est également important pour les PME de réduire leur empreinte environnementale et de limiter leur consommation de ressources. Ces efforts contribuent non seulement à assainir l'environnement, mais peuvent également permettre de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. En outre, les clients, qu'il s'agisse de consommateurs ou d'autres entreprises, attendent de plus en plus des entreprises qu'elles exercent leurs activités dans le respect de l'environnement. Et les potentiels candidats au recrutement ont la même attente. Parier sur la durabilité peut donc être un atout dans la guerre des talents.

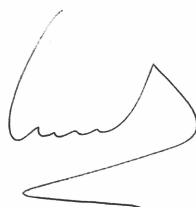
Le "S" de ESG fait référence aux éléments sociaux, tels que la manière dont une entreprise interagit avec ses salariés, est ancrée dans la communauté locale et promeut la diversité et l'inclusion. Les entreprises, y compris les PME, qui investissent dans le bien-être de leur personnel, qui offrent des salaires équitables et s'engagent à offrir des possibilités de formation et d'évolution, connaissent généralement une plus grande satisfaction de leurs salariés, une diminution du taux de rotation et une amélioration de la productivité. En outre, les efforts d'engagement social améliorent la réputation d'une entreprise et peuvent donc renforcer la fidélité des clients.

Enfin, la gouvernance fait référence à des questions telles que la transparence, la responsabilité et le comportement éthique au sein d'une entreprise. Même si, à première vue, ces aspects peuvent sembler moins importants pour les PME, il est également dans leur intérêt de disposer de structures de gouvernance d'entreprise solides afin d'être mieux à même de gérer les risques, de prendre des décisions en connaissance de cause et de se conformer aux lois et aux réglementations. En outre, une gouvernance solide peut renforcer la confiance des parties prenantes dans l'entreprise, y compris par exemple les banques.

Il est donc logique à maints égards qu'une entreprise s'engage en faveur du développement durable, même s'il ne s'agit pas d'une obligation légale formelle. Après tout, en s'engageant correctement en faveur de la durabilité, l'entreprise peut acquérir un avantage concurrentiel et est mieux armée pour relever les défis de l'avenir. Avec à la clef, une amélioration fondamentale de la durabilité de votre propre entreprise. Cette édition du Vandelanotte News passe au crible tous ces sujets.

Bonne lecture !

Nikolas Vandelanotte





Groupe PGS

- » PGS est l'acronyme de "Palettes Gestion Services"
- » PGS a été fondée en France en 1993
- » PGS produit 25 millions de nouvelles palettes chaque année
- » PGS récupère 20 millions de palettes recyclées par an



**LA REDACTION DE RAPPORTS CONSTITUE
UNE VÉRITABLE VALEUR AJOUTÉE À NOS YEUX**

Groupe PGS : *une durabilité ancrée dans la stratégie*

Chez Vandelanotte, nous accordons une grande importance à la durabilité. Dans cette édition, nous souhaitons donc mettre en lumière un client qui s'est fortement engagé en faveur de l'entrepreneuriat durable, dans un secteur où ce n'est pas évident à première vue. Le Groupe PGS propose à ses clients une vaste gamme de palettes en bois, neuves et d'occasion. Afin d'intégrer réellement la durabilité dans sa stratégie, l'entreprise a créé son propre département RSE il y a environ trois ans.

PGS a été fondée en France en 1993 et vendait des palettes en bois usagées. Après l'acquisition de sociétés belges produisant des palettes neuves, le groupe a élargi son champ d'action. Le groupe franco-belge est aujourd'hui présent dans 9 pays, compte plus de 40 implantations et emploie plus de 900 personnes. En Belgique, PGS a son siège à Gistel, en Flandre occidentale.

Patricia Simoen est responsable de tout ce qui a trait à la responsabilité sociale d'entreprise pour l'ensemble du groupe. Elle participe à la définition de la stratégie et assure le suivi du plan d'action en collaboration avec la direction et toutes les autres

parties prenantes. Elle est assistée par Morganne Danneels, qui est responsable de la responsabilité sociale d'entreprise et qui est également très impliquée dans la RSE et sa communication. Dans le passé, PGS a choisi de ne communiquer sur la RSE que de manière limitée. "Dans de nombreuses entreprises, la communication est le moteur des actions en faveur du développement durable. Nous voulions vraiment ancrer la RSE dans notre stratégie. Nous commençons seulement à ressentir le besoin de communiquer à ce sujet", expliquent-ils.

Atouts

PGS possède déjà de nombreux atouts qui lui donnent une longueur d'avance en matière de durabilité. "Nous sommes le leader du marché européen des palettes neuves et d'occasion. L'un de nos services les plus récents est la mise en commun des palettes. C'est un exemple de la manière dont nous faisons évoluer nos modèles d'entreprise vers un modèle plus circulaire, en accord avec les défis climatiques. Il s'agit

**« NOUS AVONS BÉNÉFICIÉ DE
L'ADHÉSION DE LA DIRECTION
GÉNÉRALE DÈS LE DÉBUT.
UN ENGAGEMENT AUSSI FORT
DE LEUR PART FAIT UNE GRANDE
DIFFÉRENCE. »**



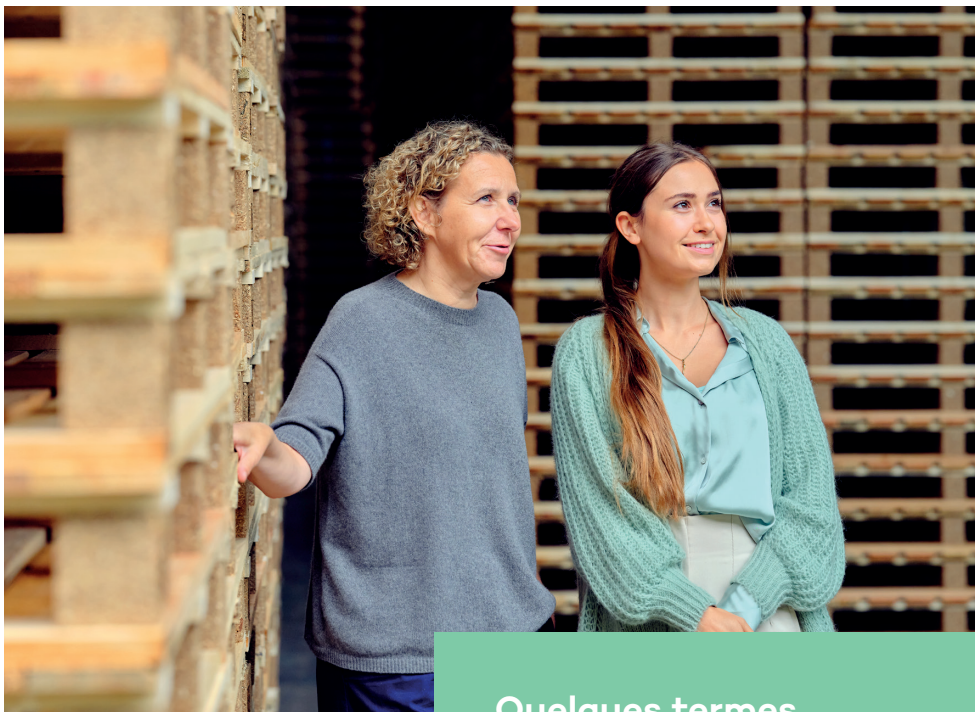
essentiellement de faire la même chose que le reconditionnement - collecter, trier et restaurer des palettes usagées - mais pour le même client", souligne Patricia Simoen, responsable de la RSE. "En plus de l'accent mis sur la production, l'accent est désormais mis sur l'éco-conception. En collaboration avec le client, notre équipe développe des palettes qui peuvent être produites avec un minimum de matières premières et d'énergie, et avec la durée de vie la plus longue possible."

De plus, le fait que PGS soit fortement développé et intégré verticalement s'avère une valeur ajoutée. "Nous disposons de nos propres scieries locales, de notre propre usine de fabrication de clous, ... ce qui nous permet de maintenir une chaîne de production courte et d'être proches de nos clients."

Un cadre robuste

PGS développe aussi, bien sûr, de nombreuses initiatives en matière de développement durable. "Il y a quelques années encore, ces actions étaient assez dispersées. Mais nous avons rapidement fait le choix de nous y intéresser de manière stratégique, afin d'être encore plus ciblés. Nous avons élaboré cette stratégie "dans les règles de l'art", sur la base d'une analyse de matérialité et d'une enquête auprès des parties prenantes. Au début, la démarche nous a semblé un peu artificielle, mais nous avons constaté que le ciblage et la priorisation nous aidaient. Nous avons réduit à 11 les 15 thèmes que nous avons définis, ce qui nous donne un cadre de travail plus robuste."

Ainsi, le Groupe PGS a exprimé une ambition explicite sur 11 thématiques. "Il s'agit par exemple de l'environnement dans lequel nous travaillons et des matières premières. Compte tenu de la rareté des matières premières, c'est une nécessité absolue. Pour réduire nos émissions, nous travaillons sur l'efficacité de nos processus, nous optons de plus en plus pour les énergies renouvelables, nous électrifions notre flotte de véhicules... Nous sommes engagés



depuis un certain temps dans un exercice visant à déterminer le niveau de nos émissions de CO2 et comment nous pouvons les réduire de manière drastique. Nous voulons fixer un objectif ambitieux, mais nous devons d'abord approfondir ce qui est réalisable. La biodiversité et le bois sont également des questions importantes, tout comme l'investissement dans la communauté. Après tout, en tant qu'entreprise, nous voulons nous engager auprès des communautés dans lesquelles nous sommes actifs. Nous voulons également être à la pointe de l'éthique des affaires. Auparavant, nous considérions notre code de conduite davantage comme une tâche nécessaire 'pour être en ordre', alors qu'aujourd'hui, nous le voyons vraiment comme un outil utile sur le lieu de travail. Et puis, bien sûr, il y a les ODD, les objectifs de développement durable des Nations unies. PGS en a sélectionné certains en fonction de l'impact qu'ils peuvent avoir et des suggestions sectorielles contenues dans la législation sur la RSE."

C'est le service RSE qui maintient la vue d'ensemble de ces thématiques et le plan d'action correspondant. "Nous sommes peut-être le pivot, mais les actions sont imbriquées dans tous les services. Chacun d'entre eux est responsable de la ligne de politique prioritaire qui lui a été attribuée. Patricia et Morganne sont très enthousiastes par rapport à l'implication de la direction. "Nous avons eu l'adhésion de la direction

Quelques termes relatifs à la durabilité

ESG est l'acronyme de Environmental, Social & Governance (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). ESG est souvent utilisé comme alternative à la durabilité. La directive **CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive) est la nouvelle directive européenne sur les rapports de développement durable. Elle oblige les 50 000 plus grandes entreprises européennes à rendre compte de l'impact de leurs activités sur les personnes et l'environnement. Les **ODD** sont les objectifs de développement durable des Nations unies. Les 17 ODD, qui sont liés à 169 cibles, forment ensemble un plan d'action visant à libérer l'humanité de la pauvreté et à remettre la planète sur la voie de la durabilité.

générale dès le début. Un engagement aussi fort de leur part fait une grande différence".

PGS associe également toutes sortes de certifications à ces ambitions. Le groupe est convaincu de l'importance de rédiger des rapports. "L'obligation de communiquer à l'extérieur à l'aide d'indicateurs clés de performance mesurables donne une certaine impulsion. En tant qu'entreprise, vous devez rendre des comptes sur le plan financier ; nous pensons donc qu'il est tout à fait normal de faire de même pour nos efforts en matière de durabilité."

Petit coup de pouce : des incitants fiscaux pour des investissements durables

Il est évident que la fiscalité et les subsides ont un impact important sur les décisions d'investissement. Les autorités peuvent donc utiliser leurs politiques pour encourager directement les investissements durables. Citons l'exemple très parlant de la taxation des voitures, qui a permis de faire en sorte que la grande majorité des nouvelles voitures de société commandées aujourd'hui soient électriques. Outre l'écologisation de la fiscalité automobile, de nombreuses autres mesures contribuent directement ou indirectement à une politique d'investissement plus durable.

1 Déduction pour investissement

Les petites sociétés peuvent bénéficier de la déduction unique pour investissement de 8 %, ce qui se traduit essentiellement par une incitation financière de 2 % pour les nouveaux investissements en immobilisations corporelles (25 % d'impôt sur les sociétés x 8 % de déduction). Toutefois, pour les investissements spécifiques d'économie d'énergie (exercice d'imposition 2024), les petites et grandes entreprises peuvent bénéficier d'une déduction de 20,5 %. C'est le cas par exemple des investissements dans la production énergétique à partir d'énergies renouvelables. Concrètement, l'incitation financière s'élève à 5,13 %.

3 Prime à l'écologie

Pour certaines technologies (refroidissement, transport, éclairage, chaleur et eau), les entreprises qui investissent dans les économies d'énergie peuvent bénéficier d'une prime écologique+ de 15 à 55 % du surcoût de l'investissement ou de la subvention à l'investissement VERT de 20 à 40 %. Une aide est également possible pour les investissements visant à réduire votre consommation totale d'énergie (efficacité énergétique). Pensez à l'adaptation de votre processus de production ou à la récupération de la chaleur résiduelle. Il s'agit ici de subventions flamandes.

2 Immobilier

Les mesures sont nombreuses aussi dans le secteur de l'immobilier. Elles encouragent l'investissement dans de nouvelles habitations moins énergivores. Ainsi la Flandre applique un taux de 1 % de droits d'enregistrement (au lieu de 3 %) à l'achat d'un logement unique habité par son propriétaire s'il s'engage à effectuer une rénovation énergétique importante du bien. Cette mesure s'applique également à la démolition d'un bien immobilier suivie d'une reconstruction. Des taux de TVA réduits sont également d'application pour la rénovation et la démolition et la reconstruction de logements privés (6 %). Mentionnons également les réductions spécifiques pour le précompte immobilier si le bâtiment a un niveau E suffisamment bas après les travaux.

Cette petite sélection de mesures montre que les investissements durables s'accompagnent déjà de nombreux avantages financiers. N'oubliez pas d'analyser soigneusement à l'avance les mesures de soutien dont vous pouvez bénéficier et sous quelles conditions, afin de s'assurer qu'aucune aide ne passe entre les mailles du filet administratif.



—Dries Torreele

La durabilité, un sujet pour tous les chefs d'entreprise ?



Voici comment ça se passe chez Vandelanotte

Dans la précédente édition de Vandelanotte News, nous nous sommes déjà demandé dans quelle mesure le développement durable était un mot à la mode ou un must pour les chefs d'entreprise. Cette question concerne aussi Vandelanotte. En tant qu'entreprise de services (et non de production), notre impact sur l'environnement est plutôt limité. Dès lors, le développement durable est-il un sujet pertinent sur lequel notre entreprise doit se concentrer stratégiquement, en plus de répondre aux exigences de la CSRD ? La réponse est clairement oui !

1

Des questions fondamentales

La méthodologie imposée par la CSRD vous amène, en tant que chef d'entreprise, à répondre à des questions fondamentales très claires. Qui sont vos parties prenantes ? Quelles relations entretenez-vous (et souhaitez-vous) ? Sur quels aspects de durabilité votre entreprise pourrait-elle avoir un impact dans la société au sens large ? Ces questions vous incitent à porter un regard critique sur vos choix stratégiques actuels.

En interagissant avec les salariés, les clients, les fournisseurs et, pour les plus courageux d'entre nous, peut-être même avec les concurrents, vous avez l'occasion de réfléchir ensemble au rôle que vous jouez en tant qu'entreprise dans le cadre plus large de notre société. En outre, et peut-être surtout, vous êtes amené à réfléchir à la direction que vous devez prendre à l'avenir en tant qu'entreprise ou secteur.

- En tant qu'entreprise, continuerez-vous à travailler avec n'importe quel client ou devra-t-il également se soumettre à certaines exigences ?
- Comment souhaitez-vous vous profiler sur le marché vis-à-vis des différents acteurs et comment pensez-vous évoluer ?



2

Des bons choix stratégiques

Si l'analyse montre que vos choix stratégiques actuels sont les bons, la situation est idéale. C'est ce qui nous est arrivé.

- Nos salariés sont notre plus grand atout et nous nous engageons pleinement à leur égard, dans des domaines tels que la formation, l'encadrement, la diversité et le bien-être.
- Une attention accrue est consacrée à la cybersécurité et des codes de conduite clairs garantissent un environnement de travail sûr et responsable.
- Nous investissons dans un avenir durable en rendant notre flotte de véhicules et nos bâtiments plus écologiques.

Pour une société de services comme la nôtre, ces choix sont évidents. Cependant, nous constatons que de nombreux chefs d'entreprise craignent d'être confrontés à des exigences et à des obligations qui ne correspondent pas du tout à ce qu'ils ciblent (ou veulent cibler). Cette crainte n'est pas fondée. Au contraire, une analyse sérieuse des parties prenantes et de la durabilité confirme la pertinence de votre stratégie et souligne les raisons pour lesquelles vous devez continuer à vous engager sur ces chevaux de bataille.

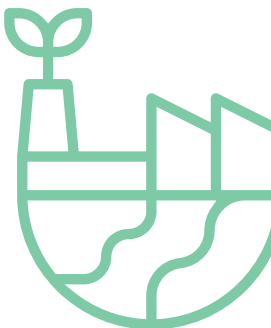


3

Des objectifs clairs

Mais c'est là que le bât blesse. Bien sûr, nous nous engageons sur les bons chevaux de bataille, mais combien de fois les rendons-nous concrets, mesurables et quantifiables ? Osons-nous fixer des KPI concrets à court et à long terme ? Jusqu'à quel point osons-nous être ambitieux ?

En effet, après la phase d'analyse vient le moment de tout traduire en objectifs clairs et en plans d'action. Bien que cette phase représente le plus grand défi, elle apporte également une grande valeur ajoutée. Dans la concrétisation, l'entreprise est mise au défi de joindre le geste à la parole et de faire ce qu'elle prône.



En résumé, nous sommes confrontés à la question de la durabilité, bon gré mal gré. Il appartient à chacun d'entre nous soit de la saisir comme une opportunité et d'être prêt à affronter l'avenir soit de la considérer comme un défi de trop.



—Anneleen Wydooghe

Donner forme aux rapports

E Environmental **S** Social **G** Governance

avec quels outils ?

Le monde des rapports ESG évolue rapidement et nécessite des solutions technologiques avancées pour collecter, analyser et présenter des données complexes. Les services informatiques joueront un rôle essentiel dans la sélection, la mise en œuvre et la maintenance des outils logiciels nécessaires à l'établissement de rapports ESG précis et transparents.





« POUR OBTENIR DE BONS RÉSULTATS, IL EST ESSENTIEL D'ABORDER CES PROJETS AVEC UNE ÉQUIPE DIVERSIFIÉE QUI, D'UNE PART, POSSÈDE UNE EXPERTISE DANS UN OU PLUSIEURS DOMAINES ESG ET, D'AUTRE PART, POSSÈDE LES CONNAISSANCES TECHNIQUES NÉCESSAIRES POUR UTILISER LES OUTILS. »

En fonction de l'importance que vous accordez au développement durable, vous vous engagez, par exemple, à réduire vos émissions de CO₂, à diminuer la consommation énergétique des machines ou à rendre la chaîne d'approvisionnement plus durable. Pour chacune de ces questions, des outils permettent d'établir des rapports spécifiques. En voici quelques-uns:

- EcoAct
- Smarttrackers
- Schneider
- EcoStruxure
- EcoVadis
- ...

Mais l'ESG, comme nous l'avons déjà mentionné, ne se limite pas à la durabilité ! C'est pourquoi nous constatons que divers outils trouvent également leur place dans le pilier social et politique. Voici quelques exemples :

- Qualtrics EmployeeXM
- Glint
- Syndio
- Benevity
- ...

Rassembler les informations

Enfin, il s'agit de rassembler toutes ces informations fragmentées. Power BI (Microsoft) ou d'autres outils similaires offrent la solution. Ils permettent non seulement de centraliser et d'intégrer les données, mais aussi de les transformer en informations et en rapports puissants. Pour obtenir de bons résultats, il est essentiel d'aborder ces projets avec une équipe diversifiée qui, d'une part, possède une expertise dans un ou plusieurs domaines ESG et, d'autre part, possède les connaissances techniques nécessaires pour utiliser les outils. Ce n'est qu'à cette condition que vous obtiendrez un aperçu de toutes vos données liées aux facteurs ESG et que vous serez en mesure d'en extraire les points d'action appropriés. ▶▶



—Frederik Arnauw

Directive CSRD : Obligation d'assurance pour les informations de durabilité

Toute entreprise doit comprendre que les rapports ESG ne sont pas facultatifs, ou du moins plus pour longtemps. La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est une directive européenne qui impose aux entreprises de rendre compte des questions de développement durable à partir de 2025. Cette directive vise à garantir des informations plus qualitatives et plus transparentes sur le développement durable. En outre, elle exige que ces informations soient vérifiées afin d'obtenir un niveau d'assurance modéré.



Le mandat est un service à prester qui prévoit qu'un professionnel indépendant rassemble des informations suffisantes et appropriées pour formuler une conclusion avec un "degré d'assurance modéré" afin de renforcer la confiance des utilisateurs visés. Le réviseur d'entreprise est le partenaire idéal pour effectuer cette mission, vu son expérience dans la préparation des états financiers. Cette mission d'assurance n'est pas aussi étendue qu'un audit d'états financiers, mais elle doit être significative selon le jugement professionnel du réviseur.

Ce professionnel indépendant doit donc adapter son travail afin d'évaluer si les critères établis dans le rapport sont appropriés et s'ils peuvent apporter une confiance suffisante aux

**« EN CAS DE DIVERGENCES
IMPORTANTES DANS
LES INFORMATIONS DE
DURABILITÉ, ELLES SONT
MENTIONNÉES DANS LE
RAPPORT. »**

utilisateurs. En cas de divergences importantes dans les informations de durabilité, elles sont mentionnées dans le rapport. La CSRD améliore ainsi la fiabilité des informations de durabilité accessibles au public et elle crée un cadre harmonisé pour les audits indépendants.



Le danger du greenwashing

La durabilité attire tous les regards. Il est tentant de suggérer que certains produits ou services ont un impact positif sur l'environnement ou qu'ils sont moins nocifs que les produits des concurrents, par exemple. Attention, le danger du greenwashing nous guette !

Le greenwashing est une pratique commerciale qui consiste à utiliser abusivement des déclarations environnementales à des fins de marketing. Or, les allégations environnementales trompeuses et/ou fausses au sujet de vos produits ou services tombent sous le coup de l'interdiction des pratiques commerciales trompeuses et déloyales (Art. VI.93-VI.100 CDE). Outre la réglementation de base, de nombreuses législations spécifiques émanant des autorités belges et européennes doivent être prises en compte (par exemple, les exigences/conditions minimales pour les allégations environnementales et l'étiquetage dans certains secteurs). L'expression "allégation environnementale" est d'ailleurs très large. L'utilisation de certains logos, couleurs, emballages... peut également être considérée comme une allégation environnementale.

Quelles sont les conséquences possibles ?

L'interdiction du greenwashing s'applique à toutes les formes de communication commerciale contenant des allégations environnementales. Les conséquences du greenwashing pour une entreprise ne sont pas négligeables. Tout d'abord, l'inspection économique dispose d'un point de contact où chacun peut signaler des cas de greenwashing. Un signalement peut déboucher sur une enquête. L'inspection économique peut également décider de sa propre initiative de mener des enquêtes générales à grande échelle, et des

enquêtes peuvent être demandées par un ministre ou le procureur général. En cas d'infraction, une entreprise peut être sanctionnée pénalement par une amende dont le montant peut atteindre 80 000 euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel. (Art. XV.70 et XV.83 CDE.).

En outre, le greenwashing peut donner lieu à des réclamations au titre de la responsabilité contractuelle si vous incitez une partie contractante à conclure un contrat (ou à conclure un contrat à des conditions plus favorables) sur la base de vos allégations environnementales.

Guides

Afin d'établir une ligne claire à ce sujet, l'Europe travaille sur la Green Claims Directive, une directive relative aux allégations écologiques en vue de disposer d'une communication correcte et de définir les bases minimales requises dans les allégations environnementales. Le SPF Économie fournit un guide pratique pour les entreprises. Vous y retrouverez toutes les informations mentionnées ci-dessus. Au niveau européen, deux méthodes permettent d'estimer l'empreinte environnementale des produits et des entreprises : L'empreinte environnementale du produit (PEF) et l'empreinte environnementale de l'organisation (OEF). La Commission européenne encourage l'évaluation des allégations environnementales à l'aide de ces méthodes d'empreinte environnementale.

En outre, le guide du SPF Économie fournit quelques conseils pour éviter le greenwashing :

- Utilisez des mots et des termes que tous les consommateurs peuvent comprendre.
- Évitez les termes trop généraux (par exemple "respectueux de l'environnement") ou trop subjectifs (par exemple "le plus vert").
- Donnez aux consommateurs un accès facile à des informations complètes sur les caractéristiques environnementales du produit ou du service dont votre entreprise fait la promotion.
- Utilisez des éléments visuels (logos, images, couleurs...) qui sont sans ambiguïté et ne peuvent pas donner aux consommateurs l'impression qu'un produit ou un service est plus respectueux de l'environnement qu'il ne l'est en réalité.
- Ne faites pas de promesses exagérées et ne fournissez que des informations pertinentes. Par exemple, évitez les affirmations qui mettent l'accent sur des caractéristiques imposées par la réglementation et qui sont donc les mêmes pour tous les produits de cette catégorie.
- Fournissez des preuves scientifiques suffisantes pour étayer la déclaration environnementale en cas d'enquête.



—Anneleen Wydooghe en Wannes Gardin

À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas (encore) construire un modèle mathématique pour quantifier l'impact de l'ESG et de la durabilité sur l'évaluation d'une entreprise, mais gardons à l'esprit l'importance d'une attention et d'une vigilance accrues dans l'exercice d'évaluation.

Importance de la durabilité tout au long de la chaîne de valeur

UN MUST POUR VOTRE RÉPUTATION ET VOS REVENUS

Il est essentiel de placer le développement durable au premier rang des priorités, non seulement pour la réputation d'une entreprise, mais aussi pour ses bénéfices. En effet, les facteurs ESG peuvent avoir un impact significatif sur la manière dont une entreprise est évaluée.

Par exemple, des facteurs tels que l'environnement peuvent affecter la réputation et la viabilité à long terme d'une entreprise. Si elle enfreint les lois sur l'environnement, l'entreprise encourt des amendes ou des frais très élevés, ainsi qu'une publicité négative qui peut entraîner une baisse des ventes. Une perte de revenus ou une augmentation des dépenses entraîne indéniablement une baisse de la valeur de l'entreprise. En revanche, une entreprise jouissant d'une solide

réputation environnementale peut plus facilement attirer les investisseurs et bénéficier d'une couverture positive dans les médias, ce qui se traduit par une augmentation des bénéfices et une valorisation plus élevée.

Il en va de même pour les entreprises qui suivent une stratégie durable en matière de personnel. En effet, une politique de ressources humaines durable a également un effet positif sur la valorisation. Les entreprises dotées de ce genre de politique sont mieux à même d'attirer des salariés qualifiés à long terme, même en période de





« UNE ENTREPRISE JOUISSANT D'UNE SOLIDE RÉPUTATION ENVIRONNEMENTALE PEUT PLUS FACILEMENT ATTIRER LES INVESTISSEURS. »

tensions sur le marché du travail. Avec des flux de revenus ultérieurs à la clef ! En revanche, les entreprises dont la réputation est négative perdront la guerre des talents, ce qui aura un impact négatif et entraînera une perte de revenus.

Investissements supplémentaires

Les entreprises qui donnent déjà la priorité à l'ESG sont préparées aux risques à long terme. En s'attaquant à ces risques dès maintenant, les entreprises peuvent réduire l'impact sur leurs flux de trésorerie et même accroître leur viabilité à long terme.

Bien que l'impact de l'ESG puisse varier d'un secteur à l'autre, les entreprises devront sans aucun doute réaliser des investissements supplémentaires pour passer à l'ESG. L'investissement nécessaire doit être quantifié afin d'en tenir compte lors de l'évaluation. Le coût du capital d'emprunt est un autre élément qui influe sur l'évaluation. Des études récentes montrent que les entreprises ayant un meilleur score ESG peuvent obtenir des financements beaucoup plus facilement. Il en résulte un coût du capital plus faible et donc une valorisation plus élevée.

Nous pouvons conclure que l'ESG a un impact majeur sur l'évaluation des entreprises. Après tout, la valorisation reflète les flux de trésorerie futurs attendus d'une entreprise. Les entreprises qui accordent la priorité à la durabilité et à l'ESG devraient être moins exposées aux risques à long terme et donc voir leurs bénéfices augmenter. En revanche, les entreprises qui ne construisent pas un modèle d'entreprise durable et qui ne s'adaptent pas à la révolution ESG sont susceptibles d'être confrontées à des coûts supplémentaires, à une publicité négative, à des revenus manqués et donc à une valorisation plus faible.



—Kelly Goelens

1

Les salariés comme destinataires

Dans une première dimension, les RH durables se concentrent sur les salariés en tant que destinataires. Mentionnons, par exemple, la gestion des talents, une rémunération correcte et à l'égalité des chances.

Ressources humaines durables

Modèle tridimensionnel

2

Les salariés comme participants

Dans une deuxième dimension, les salariés deviennent des participants actifs à la politique de durabilité via des actions individuelles ou conjointes autour de l'environnement, de l'égalité sociale, de la santé et de la vitalité.

L'entreprise joue ici un rôle de facilitateur, mais aussi de régulateur. Si certains adoptent de manière répétée des comportements non durables, c'est une entrave aux progrès. Il est donc important d'intégrer le thème de la durabilité dans les discussions mensuelles, trimestrielles ou annuelles avec les salariés.

3

Les chaînes plus larges dans lesquelles l'entreprise opère

Une troisième et dernière dimension consiste à impliquer dans une politique de durabilité les chaînes plus larges dans lesquelles l'entreprise opère. Vous y parviendrez, par exemple, en créant un réseau d'apprentissage entre l'entreprise, le client et le fournisseur par l'intermédiaire de vos salariés. Grâce au partage des connaissances, de nouvelles dynamiques plus durables émergent.

Il fut un temps où l'on parlait peu des ressources humaines et de la durabilité. La gestion moderne des ressources humaines a fait son apparition il y a un peu plus d'un siècle, suivie par l'essor de la durabilité dans notre cadre de vie et dans nos entreprises. Ces derniers temps, les deux concepts sont de plus en plus liés. Les ressources humaines durables sont considérées comme LA tendance des années à venir en matière de politique stratégique des ressources humaines. Mais quelles sont les implications et comment l'appliquer dans votre entreprise ?

Il n'est pas facile de donner une définition des ressources humaines durables, mais essayons quand même de relever le défi dans cet article. "Une politique de ressources humaines durables est une politique tridimensionnelle qui cherche à intégrer certains objectifs pertinents de développement durable tels que fixés par les Nations unies par l'intermédiaire des salariés dans l'entreprise et tout au long de la chaîne dont l'entreprise fait partie". Zoomons un instant sur l'aspect tridimensionnel. Dans une première dimension, les RH durables se concentrent sur les salariés en tant que destinataires. Mentionnons, par exemple, la gestion des talents, une rémunération correcte et à l'égalité des chances. Dans une

deuxième dimension, les salariés deviennent des participants actifs à la politique de durabilité via des actions individuelles ou conjointes autour de l'environnement, de l'égalité sociale, de la santé et de la vitalité. L'entreprise joue ici un rôle de facilitateur, mais aussi de régulateur. Si certains adoptent de manière répétée des comportements non durables, c'est une entrave aux progrès. Il est donc important d'intégrer le thème de la durabilité dans les discussions mensuelles, trimestrielles ou annuelles avec les salariés. Une troisième et dernière dimension consiste à impliquer dans une politique de durabilité les chaînes plus larges dans lesquelles l'entreprise opère. Vous y parviendrez, par exemple, en créant

« CONSTRUISEZ UN MODÈLE TRIDIMENSIONNEL EN CHOISISANT UN ASPECT PAR DIMENSION ET EN RÉFLÉCHISSANT AUX ACTIONS QUE VOUS SOUHAITEZ ENTREPRENDRE. »

un réseau d'apprentissage entre l'entreprise, le client et le fournisseur par l'intermédiaire de vos salariés. Grâce au partage des connaissances, de nouvelles dynamiques plus durables émergent.

De la théorie à la pratique

Comme pour de nombreuses facettes RH, il convient d'avancer pas à pas. Choisir, c'est gagner ! Commencez par ce qui vous semble vraiment important pour l'entreprise. Construisez un modèle tridimensionnel en choisissant un aspect par dimension et en réfléchissant aux actions que vous souhaitez entreprendre pour lui donner forme, tant au niveau supérieur qu'au niveau individuel. Quand vous êtes prêt, concentrez-vous sur ces actions pendant un an jusqu'à ce qu'elles soient devenues de bonnes habitudes. D'année en année, vous pourrez ensuite ajouter de nouveaux éléments.

Enfin, nous tenons à souligner que de nombreuses entreprises travaillent déjà à une politique RH durable, même si elles n'en sont pas toujours conscientes. Les nombreuses demandes que nous recevons pour réaliser des études salariales, mettre en place des processus de recrutement équitables ou instaurer des lignes de communication claires montrent que les entreprises ressentent le besoin d'agir de manière plus durable, y compris en matière de RH.



—Tom Deloose

VANDELANOTTE MIS À L'HONNEUR



Vandelanotte porte un toast à la fin de l'été

En septembre, nous nous sommes rendus au parc NOA Outdoor à Kruisem. Un endroit fantastique où tous nos collègues ont profité de l'événement 'End of Summer' pour raconter leurs anecdotes de vacances. Outre une conférence fascinante sur l'IA, nous avons profité d'un chaud soleil de septembre, d'un délicieux barbecue et d'une fête de clôture. Et maintenant, nous sommes fin prêts pour l'automne !



Lancement AFAS

Chez Vandelanotte, nous nous efforçons d'être à la pointe de l'innovation. C'est pourquoi nous sommes passés à un tout nouveau système ERP au début du mois d'octobre afin de vous servir encore mieux et plus efficacement. Ne paniquez pas si vos factures changent quelque peu, c'est tout à fait normal ! Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre gestionnaire de compte.

Les résultats de notre enquête de durabilité

Dans le cadre de notre rôle de conseiller des chefs d'entreprise et de porte-parole du secteur des PME, nous avons étudié la manière dont les PME belges perçoivent les questions ESG.

Trois constats sont à épinglez :

- En 2023, 20 % des PME ne savent pas ce que signifie ESG.
- 75 % des PME n'ont pas encore fixé d'objectifs ESG.
- 80 % des entreprises n'ont pas (encore) de responsable en matière de développement durable et de responsabilité sociale.

Ainsi, bien que les PME indiquent qu'elles attachent une grande importance à la durabilité, il reste du pain sur la planche. Après tout, la Belgique est un pays de PME et si toutes ces entreprises s'engagent dans l'ESG, l'impact sera énorme. Vous avez l'impression que l'arbre cache la forêt ? Vandelanotte dispose d'experts en interne pour vous guider et faire les (premiers) pas nécessaires. Contactez-nous dès aujourd'hui pour plus d'informations !



CALENDRIER

— 20 octobre 2023

Déclaration TVA et listing intracommunautaire pour le mois de septembre ou pour le troisième trimestre 2023.

— 20 novembre 2023

Déclaration TVA et listing intracommunautaire pour le mois d'octobre.

— 24 novembre 2023

Date limite d'introduction de la déclaration des non-résidents pour l'exercice 2023 (sur papier, via Tax-on-web ou via mandataire).

— 15 décembre 2023

Introduction par courrier recommandé de la demande pour bénéficier à partir du 1er janvier 2024 du régime d'exonération (indiquer le chiffre d'affaire pour les 3 premiers trimestres et estimer le chiffre d'affaires du 4e trimestre).

— 20 décembre 2023

- Déclaration TVA et listing intracommunautaire pour le mois de novembre.
- Paiements anticipés (VA 4) pour éviter une majoration d'impôt (date si l'année fiscale correspond à l'année calendrier).

— 22 janvier 2024

Déclaration TVA et listing intracommunautaire pour le mois de décembre ou pour le quatrième trimestre 2023.

— 20 février 2024

Déclaration TVA et listing intracommunautaire pour le mois de janvier.

TOUJOURS UN BUREAU À PROXIMITÉ



Colophon

« Vandelanotte News » est un magazine de Vandelanotte.
Conception et réalisation : Capone.be
Interview : Capone.be
Images : Reiner Van Wouterghem
Impression : Drukta
Éditeur responsable :
Nikolas Vandelanotte,
Vandelanotte, Pres. Kennedypark 1A,
8500 Courtrai

En savoir plus sur Vandelanotte ?
Consultez notre site Web
www.vandelanotte.be/fr.

Tous droits réservés. Toute reproduction et/ou diffusion de cette publication, que ce soit par impression, photocopie, publication en ligne ou par tout autre moyen, est interdite sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

 contact@vdl.be

 www.vandelanotte.be/fr

 +32 56 43 80 60

 facebook.com/vandelanotteacc

 linkedin.com/company/vandelanotte

 instagram.com/vandelanotte.be

